



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 19 juin 2014

Sous la présidence de Denis VANHOUTTE, Maire.

Présents : MM. et Mmes ROCH, PIOCELLE, MARIE, GRAUX, HOUGUENADE, DUQUESNEY, PELLEGRINELLI, ROUTIER, SADOCH, AGATA, DOURLÉN.

M. DEKPONTO donne pouvoir à Mme ROCH.

Absent excusé : M. VANHOUTTE M.

1er point : Désignation secrétaire de séance

M. le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme MARIE secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité

2ème point : Approbation compte rendu Conseil Municipal du 16/04/2014

M. le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a été destinataire du compte rendu de Conseil Municipal qui s'est tenu le 16/04/2014.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et des représentés le compte rendu relatif à la réunion du 16/04/2014.

3ème point : Compte de gestion 2013

M. le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion 2013 dressé par M. Marc DIEDRICH, Trésorier Municipal de l'exercice 2013.

Approuvé à l'unanimité

4ème point : Décision modificative n° 02

M. le Maire indique qu'il convient de prendre une décision modificative suite à la cession de l'ancienne mairie en augmentant le compte 024 de 5000 € (frais d'agence à charge du vendeur) et à l'acquisition d'un logiciel pour le secrétariat de mairie en diminuant le compte 2183 de 3000 € et en augmentant le compte 2051 de 3000 €.

Approuvé à l'unanimité

5ème point : Acquisition de terrain

M. le Maire indique qu'il convient d'acquérir le terrain permettant la création de la future salle multifonctions et de fixer le prix de vente avec le vendeur. Il propose au Conseil Municipal de faire procéder à une estimation par les services des domaines.

Approuvé à l'unanimité

6ème point : Acquisition mobilier restauration

M. le Maire indique au Conseil Municipal que l'effectif des enfants fréquentant le restaurant scolaire est en augmentation. Le nombre de repas a chauffé nécessite un four de plus grande capacité. M. le Maire présente un devis de la société FACC pour un montant HT de 4210 €

Approuvé à l'unanimité

7ème point : Indemnité gardiennage église

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il est possible d' allouer une indemnité annuelle de gardiennage au prêtre chargé de visiter les édifices religieux de la commune. Il propose d'allouer l'indemnité prévue par la circulaire préfectorale du 19/02/2013 soit 119.55 € pour l'année.

Approuvé à l'unanimité

8ème point : Tarif restauration et barème CAF

M. le Maire indique au Conseil qu'il convient de délibérer sur le tarif du repas scolaire et sur le barème CAF qui seront applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2014. Le Conseil municipal décide de fixer à 3.52 € le prix du repas à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014 et d'appliquer le nouveau barème n° 05 de la CAF à compter du 1er septembre 2014.

Approuvé à l'unanimité

9ème point : Concours architectes

M. le Maire propose le lancement d'un marché d'appel à candidatures et informe le Conseil municipal de la possibilité de procéder à un concours d'architectes pour le projet relatif à la création de la salle multifonctions et donne les avantages de cette solution.

Approuvé à l'unanimité

10ème point : Création aire de stationnement

Pour répondre à des problèmes de stationnement et de circulation dans la rue de Liécourt, le Conseil municipal charge M. le Maire de contacter le propriétaire de la parcelle concernée par l'emplacement réservé pour l'acquisition de celle-ci.

Approuvé à l'unanimité

11ème point : Rapport d'activités ILEP

M. le Maire présente le rapport d'activités de l'association ILEP chargée de l'accueil de loisirs et de la restauration.

La séance est levée à 22 h 45

Vu pour être affiché le 21 juin 2014 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait ESCHES, le 21 juin 2014



Le Maire

Le Maire,

Denis VINHOUTTE